

Recherches sociographiques



La Conférence sur le devenir social et économique. Le Québec au temps néo-libéral

Martine Paquette

Volume 41, Number 1, 2000

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/057326ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/057326ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Paquette, M. (2000). La Conférence sur le devenir social et économique. Le Québec au temps néo-libéral. *Recherches sociographiques*, 41(1), 75–91.
<https://doi.org/10.7202/057326ar>

Article abstract

The Conference on the social and economic future of Quebec, which was held in March 1996, provided an opportunity to debate the current socioeconomic issues specific to Quebec. Although it is important to distinguish between the political and economic spheres, there is some overlap between the two. However, at the Summit, they seemed to be on parallel tracks, and ethics, the link between the two, suffered as a result. The renewal of the social pact, the ultimate goal of the meeting between the Quebec government and its "partners", was thus in continual confrontation with the constraints of neo-liberalism. What portrait of Quebec society was thus drawn in the discourse of the Summit?

LA CONFÉRENCE SUR LE DEVENIR SOCIAL ET ÉCONOMIQUE LE QUÉBEC AU TEMPS NÉO-LIBÉRAL*

Martine PAQUETTE

La Conférence sur le devenir social et économique du Québec, qui s'est tenue en mars 1996, fut l'occasion de débattre des enjeux socioéconomiques actuels propres au Québec. Bien qu'il importe de distinguer le politique de l'économique, ces sphères se chevauchent en partie. Or, au Sommet, elles ont semblé sur des voies parallèles, et l'éthique, lien entre les deux, en a subi les contrecoups. Le renouvellement du pacte social, but ultime de la rencontre entre le gouvernement québécois et ses « partenaires », fut ainsi constamment confronté aux contraintes du néo-libéralisme. Quelle figure de la société québécoise s'est donc profilée dans les discours du Sommet ?

« C'est une génération pour laquelle il n'y aura ni emplois, ni rôle social. »
(Greta Chambers, Université McGill, chancelière.)

« On n'a pas le choix : il faut suivre les avis de ces agences de cotation qui nous surveillent. » (André Bérard, Banque nationale, président)¹.

Voilà comment des participants à la Conférence sur le devenir social et économique du Québec, qui s'est déroulée les 18, 19 et 20 mars 1996, ont réagi. Le but officiel de ce Sommet était de « renouveler le pacte social »². Le premier ministre

* Je remercie les évaluateurs anonymes de la Revue pour leurs commentaires judicieux ainsi que Jacques Beauchemin pour ses conseils sur une version antérieure de ce texte.

1. « Les citations du sommet », *La Presse*, le 20 mars 1996, p. B1.

2. « Un Québec de solidarité et de responsabilité », gouvernement du Québec, mars 1996 ; publié en partie par *La Presse* du 14 mars 1996 sous le titre « Un pacte social pour le Québec », p. B3.

du Québec, Lucien Bouchard, avait ainsi convié des représentants du patronat, des syndicats et des groupes communautaires afin d'aboutir à des solutions à propos du redressement des finances publiques et de la création d'emploi. Trois jours de longues discussions, certaines à huis clos, permirent aux organisateurs de lever triomphalement l'étendard du consensus. En effet, l'unisson du monde patronal et syndical, en ce qui concerne l'échéancier pour atteindre un déficit zéro, foudroya le gouvernement. Ce dernier, étonné de cet accord entre forces ordinairement antagonistes, acculé à réviser ses engagements précédents et menacé d'isolement, accéda aux demandes réitérées des désormais partenaires patronaux et syndicaux. C'est ainsi que, dans les cahiers budgétaires de l'État québécois de l'an deux mille, aucun déficit ne devrait apparaître.

Le consensus tripartite survenu entre les syndicats, le patronat et le gouvernement, en dépit de la dissidence des groupes communautaires, fut salué par tous comme une victoire du « modèle de la concertation québécoise ». Mais pourquoi le consensus fut-il au cœur des préoccupations du gouvernement et présenté comme le résultat ardemment souhaité, quoique l'accord rapide entre les représentants syndicaux et patronaux fut inattendu ? Quelles en sont les répercussions sur les questions importantes concernant notre vie collective ?

Des avantages économiques, politiques et symboliques ont découlé du consensus, mais n'y a-t-il pas eu un effet pervers majeur, l'occultation des conflits ? Bien que tous les participants aient considéré le consensus comme une avancée sociale, ce dernier paraît plutôt de nature technocratique. Le gouvernement a proposé durant le Sommet de renouveler le pacte social. C'est en regard des caractéristiques de cette proposition que nous verrons comment les sphères économique et politique furent conjuguées, car là était l'enjeu : concilier des intérêts divergents, voire contradictoires. En effet, la Conférence sur le devenir social et économique du Québec constituait, en principe, un espace conflictuel et stratégique. C'était un lieu idéal pour la manifestation de l'éthique puisque celle-ci, comme on le verra, aménage les oppositions entre le politique et l'économique. Or, l'obsession du consensus semble avoir rapetissé l'espace des débats, desquels auraient pu ressortir des discussions à caractère éthique. Faut-il alors le considérer comme un refus du conflit et une sortie du politique qui seraient propres à la logique de la régulation sociale néo-libérale ?

Toutes ces questions découlent de l'analyse d'un corpus de 51 articles de journaux, dont 19 du *Devoir* et 32 de *La Presse*. Nous avons choisi de retenir les articles écrits non seulement durant le Sommet, mais aussi quelques jours avant et après ce dernier afin que le contexte d'informations soit plus riche. Ainsi ont été retenus tous les articles publiés entre le jeudi 14 mars et le samedi 23 mars sur le Sommet dans les deux quotidiens montréalais mentionnés.

Éthique et politique

Avant tout, caractérisons l'éthique ainsi que ses relations avec le politique et l'économique. Nous suivrons principalement les définitions données par Paul Ricoeur ; celui-ci décrit comme une cellule fondamentale de la société « l'intention éthique » (RICOEUR, 1984, p. 42), c'est-à-dire cet espace intersubjectif de reconnaissance mutuelle où sont aménagées la liberté de chacun et la volonté d'être-ensemble. Cet espace, représenté chez RICOEUR par les « pôles » je et tu, est institué par le « pôle-il » (1984, p. 42-44). Cette « médiation d'un terme neutre » (1984, p. 43), en renvoyant aux normes, lois et institutions, rend possible la coexistence des libertés, subséquemment l'existence d'une communauté. L'interaction de ces trois pôles constitue « l'intention éthique ». Ricoeur parle d'« intention » afin de mettre en évidence le « caractère de projet de l'éthique » et de distinguer celle-ci de la morale, laquelle codifie l'éthique par des normes et des lois (1984, p. 42). Il s'agit, pour nous, de prolonger cette entrée en éthique, cette « intention » selon le mot du philosophe, afin d'aborder, à travers les limites de l'analyse de la Conférence sur le devenir social et économique du Québec, des conditions socio-historiques de concrétisation de l'éthique.

On peut jusqu'ici reformuler les propositions théoriques de Ricoeur afin de mieux les arrimer à une dimension sociologique³. Le lieu d'intersubjectivité, qui émerge de la rencontre de je et tu, se comprend par la prise en compte de la socialité. Or les libertés individuelles sont restreintes par une dimension normative (lois, règles, institutions); elles sont assujetties à quelque chose d'extérieur et de commun qui permet, grâce à un renoncement partiel de la liberté, le vivre-ensemble. Autrement dit, deux versants caractérisent l'éthique (BEAUCHEMIN, 1997b, p. 70-71) : la coercition et le lien social. Accepter le renoncement à la pleine liberté permet l'encadrement de la pratique de l'acteur et assure un espace de socialité, la reproduction du lien social. Ces versants sont interdépendants dans la mesure où, pour se soumettre à un ordre, l'appartenance à la société doit être ressentie, vécue (BEAUCHEMIN, 1997a, p. 377). C'est au nom d'un bien-être commun et d'un horizon sociétal que l'assujettissement devient possible. Cependant, la régulation néolibérale aurait la particularité de dissocier ces deux dimensions, d'où le « caractère asocial » de son discours éthique (BEAUCHEMIN, 1997a, p. 382). L'analyse de la

3. Pour un exemple de lecture sociologique de la philosophie morale et politique de Ricoeur et de contribution à celle-ci, voir BEAUCHEMIN (1997b, surtout p. 69-71, et 1997a). Le but auquel tend cet auteur consiste à saisir la particularité des discours éthiques dans les trois formes modernes de régulation des rapports sociaux : libérale, providentialiste, néo-libérale. L'éthique n'est pas perçue ici comme relevant d'un seul secteur d'activité ou voguant à un niveau très général. En effet, le champ à développer en sociologie de l'éthique est « celui de la diversité des discours éthiques dans la société moderne et des déterminations qui en ont influencé la production » (1997b, p. 67), d'où l'étude de l'élaboration du discours éthique dans les antinomies mêmes de la modernité et de ses transformations en regard des diverses formes que l'État a revêtues au fil des temps modernes.

Conférence sur le devenir social et économique du Québec sera l'occasion de prolonger cette hypothèse. Retenons pour l'instant que le discours éthique⁴ se trouve ainsi au cœur de l'organisation des rapports sociaux, de leurs accords, tensions et contradictions.

Il convient d'évoquer, par ailleurs, l'essentiel des rapports que l'éthique entretient avec le politique et l'économique. Le postulat à la base des considérations théoriques de RICOEUR (1986) consiste à poser l'existence des communautés comme tributaire de l'éthique. En d'autres termes, l'éthique est tout aussi constitutive d'une société que le politique et l'économique. C'est pourquoi Ricoeur représente graphiquement l'éthique, le politique et l'économique à l'aide de trois cercles qui se chevauchent en partie (1986, p. 393). Ces intersections mettent en évidence les liens entre ces sphères. Inéluctablement, l'éthique, le politique et l'économique se rencontrent; ils sont autonomes mais interdépendants. Donc, et RICOEUR insiste (1986, p. 393), nulle hiérarchie ou subordination n'existe. C'est plutôt une logique d'opposition et d'interaction.

C'est d'ailleurs l'opposition entre le politique et l'économique, cette dynamique contradictoire structurant la modernité (BEAUCHEMIN, 1997b, p. 72), qui rend nécessaire l'existence de l'éthique. La sphère économique renvoie à l'organisation rationnelle du travail. Elle apparaît aujourd'hui de plus en plus abstraite, autonome et mondiale, et elle déshumanise en ne satisfaisant qu'aux forces du marché. La tendance lourde de la rationalité économique pose la société comme univers marchand sans ancrage historique du monde, d'où une représentation rabougrissante de la société comme être-ensemble, histoire et projet. La spécificité du politique par rapport à l'économique, explique Ricoeur, réside dans la finalité même de l'État, « à savoir aider la communauté historique à *faire* son histoire » (RICOEUR, 1986, p. 399). Le politique, inséparable ainsi de « l'intention éthique », doit assurer la survie de la communauté. Par conséquent, son but est de concilier le projet de vie collective et le rationnel économique. C'est ici que l'éthique émerge et prend place : elle existe dans cet espace conflictuel où doivent être conciliés les actions pour maintenir la « demeure permanente » (ARENDE, 1983, p. 379) de notre être-ensemble et le rationnel techno-économique inhérent aux décisions politiques.

L'éthique tente d'aménager le conflit incessant entre les forces déshumanisantes du marché et le bien-être commun. Elle s'allie au politique pour affronter la rationalité du marché, à la fois l'apaiser en tenant compte du rationnel techno-économique dans les choix politiques et donner une épaisseur sociale à ceux-ci. Le politique est lié, en ce sens, à l'éthique. Or, celle-ci se distingue du politique dans la

4. Beauchemin parle de « discours » éthique afin de mettre en évidence la mouvance et la production sociale de l'éthique, le « travail social » (BEAUCHEMIN, 1997a, p. 370) propre à celle-ci, s'enlaçant aux sphères politique, économique et culturelle, d'où la variation de ses formes dans la modernité (1997b, p. 71).

mesure où ce sont au préalable, comme on l'a vu, deux sphères distinctes. Faisant référence à WEBER (« La politique comme vocation »), RICOEUR (1986, p. 406) explique que l'éthique, sous le poids de la politique, se dédouble : elle devient ce qui est « préférable » (« morale de conviction ») ou « réalisable » dans un contexte historique donné (« morale de responsabilité »). Ces deux morales ne peuvent totalement coïncider. Mais, un lieu de rencontre existe en permanence, car il s'agit de constamment faire vivre une antinomie incontournable : le projet humain d'une société et l'impératif financier du marché.

Pour faire face à la rationalité économique, le politique s'adjoint ainsi l'éthique. Leurs efforts se conjuguent pour amoindrir les forces contradictoires du marché et du bien-être commun. Mais, qu'en est-il réellement de cette union ? Comment prend-elle forme, se concrétise-t-elle ? Dans cette relation triangulaire où le politique doit, à la fois, suivre et atténuer le rouleau compresseur de la rationalité économique en s'attachant l'éthique, celle-ci fait figure de salvatrice de la société. Ricoeur avance que l'éthique assure la démocratie en ce qui a trait à sa finalité même (RICOEUR, 1986, p. 404). D'une part, l'éthique crée des espaces de liberté qui rendent le pouvoir accessible et divisé. Elle régule, d'autre part, les conflits par l'égalité juridique instituée par l'État (RICOEUR, 1986, p. 403). L'éthique est ainsi nécessaire au politique. Alors que l'éthique et l'économique semblent totalement s'opposer, le politique « prolonge » (RICOEUR, 1986, p. 403) l'éthique dans la mesure où il lui donne un lieu où exister, un espace où aménager le « raisonnable » et le « rationnel ».

Ainsi, l'éthique prend forme, se recompose dans le conflit, les contradictions. La Conférence sur le devenir social et économique du Québec constitue, selon notre hypothèse, une manifestation de ce lieu de discordance puisque son but était de concilier des forces antagonistes, le social et l'économique. L'éthique devrait ainsi non seulement émerger du corpus analysé, mais se trouver aux premières loges. N'est-ce pas à elle que revient le rôle d'arbitrer la vive lutte opposant projet social à marché déshumanisant ? Il s'agit de vérifier si l'éthique a véritablement occupé la place d'honneur qui, théoriquement, lui appartient.

Le Sommet, en éloignant le conflit, en le fuyant, a à peine entrebâillé la porte à l'éthique. Inaperçue, elle ne pouvait poser de questions dérangeantes. L'impérieux besoin d'un partenariat et d'un consensus à la Conférence a muselé les dissidences. À cet égard rappelons ce que Bourque et Beauchemin disent à propos de la manière dont la régulation néo-libérale conçoit le conflit : « [...] le discours néo-libéral tend à occulter le conflit en l'interprétant comme un dysfonctionnement et un déséquilibre. » (BOURQUE et BEAUCHEMIN, 1994, p. 44.) C'est ainsi que l'envers du consensus – la négation, l'indicible, l'impensable – acquiert tout son sens. Dans son endroit, le consensus a été glorifié, désiré par tous les partenaires au Sommet, car il fondait l'acceptable, le rendant inaltérable comme l'or. Et cet acceptable, c'était de régler une difficulté technocratique. Voilà ce qui constitua et légitima le consensus.

Consensus et dépolitisation

La Conférence sur le devenir social et économique du Québec, abusivement appelée ainsi, s'est restreinte aux questions techniques de la réduction du déficit et de l'intégration au marché économique. Les conditions ou conséquences sociales de ces questions furent sans murmure. Le consensus de la Conférence ne contenait aucun projet de société. En fait, il n'a aidé qu'à la gestion d'un grand système, et non au « devenir social » du Québec. Le consensus technocratique ne pouvait que triompher et être considéré comme un succès puisque le sens même de la Conférence reposait sur une difficulté technique⁵.

Paradoxalement, l'éthique fut absente de l'espace conflictuel que constituait, en principe, la Conférence. L'éthique devient invisible en raison, selon nous, du refus du politique, corollaire de la résistance aux conflits. En mettant le conflit potentiel sur la voie d'évitement, la logique de la régulation néo-libérale nie l'éthique, du moins la rend subsidiaire. Et elle tend vers une sortie du politique, une dépolitisation des rapports sociaux (BOURQUE et BEAUCHEMIN, 1994, p. 44). La teneur du consensus du Sommet révèle d'ailleurs ce rétrécissement du politique et de l'éthique puisqu'il n'a revêtu de sens qu'à l'égard de questions technocratiques.

À l'ouverture de la Conférence, un consensus était déjà largement acquis quant aux buts : assainir les finances publiques et créer des emplois. Il s'agissait alors de régler la question technique du « comment procéder ». Même les syndicats, qui se sont prononcés officiellement contre le démantèlement de l'État⁶, ont annoncé poursuivre le même but que l'État : la relance de l'emploi et l'équilibre des finances publiques. Leur point de désaccord a porté sur la stratégie. Les syndicats ont proposé des mesures se déployant à plus long terme⁷. Cette revendication technique était le seul point qu'ils pouvaient « gagner ».

Les représentants des groupes communautaires non plus n'ont pas réussi à présenter leur opposition dans une perspective sociale ou éthique. Lorsqu'ils ont

5. La conférence fut présentée comme un exercice démocratique, alors qu'en réalité il s'agissait de s'entendre sur des procédures à suivre. Dans ce sens, le consensus devenait le garant de la démocratie, comme si une corrélation était intrinsèque à leur relation : plus grand sera le consensus, plus forte sera la démocratie. Freitag explique en ces termes le rétrécissement que subit le mot démocratie dans la société postmoderne : « La démocratie ne représente plus qu'une procédure parmi d'autres de résolution des conflits qu'engendre continuellement le fonctionnement même du système, et sa valeur n'est plus jugée à sa capacité d'orienter *normativement* la société, mais seulement à celle d'assurer le *consensus* face au changement et à la manière dont il est géré par des instances technocratiques. » (FREITAG, 1995, p. 40, note 57).

6. « Les syndicats disent non au démantèlement de l'État », *Le Devoir*, 16 et 17 mars 1996, p. C1.

7. *Ibid.*

réclamé au gouvernement Bouchard la suspension de la mise en application des compressions à l'aide sociale, au nom de quoi ont-ils formulé cette attente ? Bizarrement, en adhérant au principe marchand. Il ne s'agissait plus de suspendre ces mesures par référence à la justice sociale mais dans l'intérêt des compagnies afin d'assurer la consommation. Par exemple, selon Françoise David, présidente de la Fédération des femmes du Québec :

Si les gens n'ont pas assez d'argent pour acheter ce que les compagnies produisent, le retrait des coupures à l'aide sociale n'est plus une question de justice sociale pour les patrons, mais d'intérêt pur et simple⁸.

Malgré l'opposition limitée par le large consensus qui a primé chez les participants et qui a englouti toute étincelle de dissension, une « alliance informelle s'est créée, au fil des heures, entre les femmes, les jeunes et les organismes communautaires de tout acabit, préoccupés du sort des exclus de la société »⁹. Une opposition s'est donc profilée entre les représentants des exclus et ceux des inclus : d'un côté, patrons et syndicats représentant les inclus et, de l'autre côté, les groupes communautaires, les femmes, les jeunes, composant en bonne partie les exclus de la société active.

Bien qu'aurait pu se développer une hostilité entre les représentants des exclus et ceux des inclus, c'est plutôt l'esprit de partenariat qui a prévalu et qui a ainsi mené au consensus général à propos de l'échéancier de la réduction du déficit. Le partenariat fut même présenté comme une nécessité pour le bien-être de la société et, bien sûr, la réussite du Sommet. Les invités étaient, en effet, tous des partenaires¹⁰. Mais, les « partenaires socio-économiques » incontournables pour le gouvernement étaient le patronat et les syndicats, bref les représentants de la société active. C'est ainsi que le syndicat est devenu le partenaire – obligé – du patronat.

La question technique de l'intégration économique des individus au marché du travail et de la société québécoise au marché mondial a ainsi justifié l'alliance des ténors syndicaux, patronaux et gouvernementaux. Vue sous cet angle, la Conférence ne fut qu'une occasion de gérer des problèmes technocratiques; elle ne constitua pas un lieu de débat quant à l'organisation des rapports sociaux. Le consensus du Sommet révèle ainsi une perspective économiciste qui traite les questions techniques comme des finalités.

Les avantages économiques, politiques et sociaux du consensus sont indéniables : éviter la paralysie de l'État et le chaos social prédit par les syndicats, conserver une crédibilité auprès du peuple et des agences de cotation américaines... Bref, le consensus a rendu les mesures économiques acceptables à tout le monde.

8. « 300 manifestants à la défense de l'aide sociale », *La Presse*, 19 mars 1996, p. B4.

9. « Une attaque bien timide contre le chômage », *La Presse*, 23 mars 1996, p. B4.

10. « Un pacte social pour le Québec », *La Presse*, 14 mars 1996, p. B3.

Cependant, tout comme il empêche jusqu'à un certain point une opposition massive de la population, il a atténué les conflits potentiels durant le Sommet. Le consensus a ainsi eu, selon notre hypothèse, un effet pervers : il a occulté les conflits. Les « partenaires » invités par le gouvernement devaient collaborer et coopérer afin de trouver les meilleures façons d'assurer l'intégration économique. L'adversité n'avait pas rendez-vous avec la concertation exigée. C'est d'ailleurs dans cette logique d'évitement du conflit, du refus du politique, que s'est opérée ce que nous appelons la dissociation des sphères politique et économique

Aux conflits muselés se joint un effet d'uniformisation : on l'a vu, même les syndicats et les groupes communautaires n'ont pu véritablement s'opposer au démantèlement de l'État-providence. Dans ce sens, à l'instar de DEBRAY (1991, p. 308), on peut dire que « la notion de consensus désigne en réalité *ce qui dans chaque société a force de loi sans prendre la forme de la loi ni les moyens de la force.* » Ainsi, quelques lueurs de critiques, çà et là, furent aperçues, mais tous ont acquiescé à la réforme de fond et de forme de l'État. Il s'agissait, durant la Conférence, de s'entendre sur la forme, l'échéancier de la réduction du déficit, ce qui fut, somme toute, rapidement réglé. Bâillonner les opposants, uniformiser les discours, les valeurs, les pensées, ténébreux est l'envers du consensus. Considérable est sa force de négation.

Pourtant, Ricoeur conçoit que « la base éthique d'une communauté politique se borne aux valeurs à propos desquelles il y a consensus » (RICOEUR, 1986, p. 405)¹¹. Or, puisque la régulation néo-libérale dépouille de sa chair et vide de son sang toute valeur à portée sociale, comme nous le verrons, pour mieux édifier un piédestal au marché – de la finance et du travail –, quelle est la valeur faisant consensus et ainsi formant la base éthique du Sommet ? Le consensus n'est pas constitué de valeurs ici, mais de questions technocratiques. La technocratie comme gestion du social est ainsi présentée comme faisant partie de la nature des choses; dans ce sens, elle échappe aux confrontations et qualifie toute opposition d'impertinente¹². L'espace conflictuel se voit ainsi réduit à des considérations techniques, sans substance politique.

Aussi, en limitant l'éthique du politique au consensus techno-économique, les discours possibles ne peuvent être que restreints. Ils furent si réduits lors de la Conférence que, en fait, une seule optique était permise : l'économicisme. Le consensus abandonne donc au silence les discours qui s'y opposent ou s'en éloignent; ne deviennent acceptables que les paroles le nourrissant. Le malaise créé

11. Conséquemment, les sources et les motivations des valeurs sont laissées de côté, c'est-à-dire qu'elles font partie de la sphère éthique et non de l'intersection entre l'éthique et le politique (RICOEUR, 1986, p. 405).

12. Voilà ce qu'explique Gilbert Larochelle ; la prédominance du « comment » sur le « pourquoi », les finalités, devient un truisme (LAROCHELLE, 1990, p. 182 et 194).

par Françoise David, présidente de la Fédération des femmes du Québec, lors de son intervention pour stopper la réforme de l'aide sociale est, à cet égard, significatif. Devant le refus net de Lucien Bouchard de surseoir aux compressions annoncées,

Mme David s'est alors tournée vers l'assemblée et a demandé : « Est-ce que quelqu'un peut faire quelque chose ? » Elle n'a obtenu aucune réponse. Un silence de mort s'est abattu sur l'assemblée¹³.

L'existence du consensus exige que des questions, des manières de concevoir le monde, des sujets soient enfermés dans le mutisme. Des groupes aussi doivent être exclus.

Le consensus technocratique a tenu au Sommet tant de discours et d'individus en dehors ou en périphérie des véritables questions politiques qu'il faut se demander s'il peut ici être considéré comme base éthique du politique. Alors qu'il devrait assurer la « paix sociale », comme dit RICOEUR (1986, p. 405), en aménageant l'espace conflictuel causé par les forces déshumanisantes du marché et le bien-être commun, dans la régulation néo-libérale, le consensus étouffe le conflit¹⁴. La Conférence sur le devenir social et économique du Québec était le lieu tout désigné pour les débats. Et pourtant, comme le montre l'intervention de Françoise David, l'opposition aux décisions consensuelles n'a eu de réponse qu'un silence de mort. La fragilité du consensus comme base éthique du politique réside ici dans sa difficulté, ou incapacité, à contenir en son sein des conflits exprimés ou potentiels.

Le rejet du conflit court droit vers la « pensée unique ». La pensée unique inhibe tout raisonnement n'appuyant pas l'économicisme radical. Elle est précisément « La traduction en termes idéologiques à prétention universelle des intérêts d'un ensemble de forces économiques, celles, en particulier, du capital international. » (RAMONET, 1995, p. 1). Il ne s'agit pas de prétendre que le discours hyper-économiste ou le consensus du Sommet sont des instruments de manipulation de la part d'une classe ou d'un groupe. Mais force est de constater que le politique et le social furent exclus du consensus. L'enjeu n'était que

13. « Le sommet : un consensus, beaucoup d'attentes », *Le Devoir*, 21 mars 1996, p. A1.

14. L'obtention d'un consensus nécessite la réduction des conflits, c'est-à-dire la mise de côté de ce qui motive et justifie les valeurs. Cette abstraction permet d'amenuiser le caractère multiple et conflictuel de l'opposition des valeurs et de parvenir à une adhésion commune, un consensus (voir RICOEUR, 1986, p. 405). Or, le consensus du Sommet nous semble avoir été obtenu non seulement par la réduction d'importantes questions collectives à un débat technico-économique, mais, et concomitamment, par une radicale mise à l'écart du politique et de l'éthique.

technocratique. Les rapports de force, les contradictions et les oppositions furent atténués. C'est dans ce sens que nous parlons de pensée unique¹⁵.

Pacte social et déterminisme économique

La nécessité d'un consensus et surtout la teneur technocratique de ce dernier se comprennent lorsqu'on les met en relation avec la définition du « pacte social », sur lequel insiste tant le gouvernement, ainsi qu'avec la conception de la société qui en découle.

Le pacte social, dans le document du gouvernement québécois préparé pour le Sommet, « Un Québec de responsabilité et de solidarité »¹⁶, est défini par un certain nombre de valeurs :

[...] il est primordial de *garder à l'esprit les grands fondements de notre pacte social* : l'égalité des chances par l'accès à l'éducation, à la formation et au marché du travail; le respect des principes fondamentaux telles la responsabilité, l'équité et la solidarité [...]

Cette liste axiologique circonscrit le pacte social à modifier. Et il est obligatoirement à renouveler, car possible maintenant – seulement – dans « l'esprit ». Dans les faits, il doit changer, car il devient surdéterminé par le discours économiciste. La modification du pacte social exige du gouvernement, paradoxalement, qu'il se désolidarise de la société par un démantèlement de l'État-providence, renvoyant ainsi l'individu à lui-même. C'est tout le rapport de l'individu à l'État qui fait ainsi l'objet d'un changement.

Néanmoins, le gouvernement décrit l'État comme un lieu nécessaire d'encadrement, d'intervention et de protection. Il représente le moyen de survie de la société.

En effet, il [l'État] constitue *le lieu unique* où notre société est en mesure de faire des arbitrages, de bâtir des solidarités, de corriger les injustices sociales et d'entreprendre les actions nécessaires pour assurer notre prospérité. Le rôle joué par l'État est *au cœur même du pacte social*¹⁷.

Cette conception de l'État comme ciment de l'unité nationale réfère au « côté raisonnable de l'État » (RICOEUR, 1986, p. 400), c'est-à-dire les actions faites en fonction du bien-être commun. C'est dans ce sens qu'il se situe « au cœur du pacte social ». Or, ce bien-être commun, et voilà où il y a renversement des perspectives,

15. Ajoutons que l'absence de conflit – du moins sa neutralisation – peut révéler, outre une uniformisation et une sortie du politique, une « unité sociale ». Ce serait alors sa face positive, telle que la décrit LIPOVETSKY (1987, p. 327).

16. Publié partiellement par *La Presse*, « Un pacte social pour le Québec », 14 mars 1996, p. B3. (Nous soulignons.)

17. *Ibid.* (Nous soulignons.)

changement de cap ou renouvellement d'un pacte social, semble avant tout économique. « Quand l'économie va, la société va » s'entend comme un chuchotement toujours présent dans les textes analysés, une écholalie prise de frénésie.

Le déterminisme économique, quoiqu'il ne signifie pas la fin de l'État, ébranle les structures étatiques. L'État agit, par conséquent, pour éviter son propre sabotage. Il tente de conserver un sens. Mais, puisque sa raison d'être repose sur le bien-être commun économique, il incarne le gestionnaire des programmes sociaux, des mesures budgétaires et fiscales... ou encore la courroie entre les agences de crédit américaines et les individus, quand il n'est l'« otage des marchés financiers »¹⁸. « N'étant plus le porte-parole de la nation ni le défenseur du peuple, l'État ne nous parle plus, ou plutôt ne nous parle-t-il plus de la nation et du peuple, sa raison d'être, mais de lui-même. Le moyen a supplanté la fin. » (DEBRAY, 1993, p. 192.) Lieu technocratique sans teneur sociale, l'État doit faire fonctionner la société, c'est-à-dire faire en sorte que celle-ci soit « active ». L'État devient « le point de rencontre d'intérêts conflictuels qu'il tente d'arbitrer technocratiquement » (BEAUCHEMIN, 1997a, p. 370) : il n'est plus la source d'une représentation signifiante de la société. D'avoir ainsi pris clairement sa place de technocrate confère à l'État légitimité et sens.

Néanmoins, le gouvernement de Lucien Bouchard, dans son discours, tente d'asseoir l'État sur des valeurs sociales qui viendraient, d'une part, atténuer et rendre acceptables les mesures économiques préconisées et, d'autre part, donner une substance sociale au mode technocratique. Or, les valeurs dans la régulation néo-libérale sont décharnées.

De maigres valeurs : la dé-éthicismation

Le gouvernement se réfère en grande partie aux valeurs de solidarité et de responsabilité pour justifier le renouvellement du pacte social.

Les principes de responsabilité et de solidarité devront être au centre du renouvellement de notre pacte social. [...] La responsabilité consiste à faire en sorte que chaque personne soit davantage responsable de la maîtrise de son destin, en donnant le meilleur d'elle-même pour accéder à la société active par un emploi ou par un autre type d'activité à caractère économique et social. La solidarité, c'est de faire en sorte que l'ensemble de la population prenne toutes les dispositions pour lever les verrous qui bloquent ou freinent l'accès au travail et, par conséquent, à la société active¹⁹.

18. « Déficit : patrons et syndicats font consensus, mais Québec a le dos au mur », *La Presse*, 20 mars 1996, p. B1.

19. « Un pacte social pour le Québec », *La Presse*, 14 mars 1996, p. B3.

Ainsi, la responsabilité réfère à l'individu et, plus particulièrement, à sa capacité de travail, d'intégration de la société active. La solidarité, elle, consiste à faciliter collectivement l'accès à un emploi. Responsabilité et solidarité perdent leur contenu social, éthique, pour n'être que techniquement une rampe de lancement d'ouvriers, de travailleurs. Consolider le bassin de la main-d'œuvre, activer la force de travail de l'humain, bref avoir une « société active », terme répété sans cesse dans les articles analysés, voilà « l'utilité » des valeurs.

Ces grandes valeurs sont réduites à une perspective technique et économique : l'intégration au marché du travail. Participer au bien-être commun, c'est donc avoir un emploi. La société n'a pas d'autre sens que d'être un vaste ensemble économique à articuler. Et chaque individu est responsable de faire fonctionner une partie de ce système : il n'a qu'à faire partie de la société active. Travailler paraît une manifestation de solidarité : contribuer financièrement comme la majorité des gens. « La solidarité, ça commence par l'engagement, la présence dans la population active [...] »²⁰. Le geste de travailler n'a pas de visée sociale puisque le bien-être commun, ici, n'est en fait que le bon fonctionnement économique.

Un autre pilier éthique du providentialisme est réarticulé dans le discours éthique néo-libéral : la justice sociale. L'équité, précise le premier ministre Lucien Bouchard, est de parvenir à un système où « chacun sache qu'il paie sa part et que l'autre la paie aussi »²¹. La justice est ainsi économique avant d'être sociale, car elle se calcule et se vérifie.

Outre la responsabilité, une valeur centrale du discours éthique libéral fut au cœur de quelques discussions au Sommet : la compassion. Par exemple, quand Françoise David, présidente de la Fédération des femmes du Québec, insista pour que le gouvernement sursoie aux réductions de l'aide sociale : « Ce n'est pas la compassion qui manque, c'est l'argent » a dit sans détour M. Bouchard »²².

Aussi, le slogan libéral, en d'autres termes « l'archétype du discours éthique libéral » (BEAUCHEMIN, 1997a, p. 378), « Aux droits correspondent des devoirs », rappelé d'ailleurs par l'homme d'affaires Jean Coutu²³, est réaffirmé ici mais uniquement dans une perspective technique : c'est un devoir individuel que d'intégrer le marché du travail afin de faire fonctionner la société. Se profile donc une tentative de disciplinarisation de l'individu en l'exhortant à joindre les rangs des travailleurs et des contribuables, et cela, par la reformulation de valeurs libérales – responsabilité individuelle, travail, devoir. Or, cette visée disciplinaire ne s'inscrit

20. « Réinventer nos outils collectifs », *Le Devoir*, 19 mars 1996, p. A7.

21. *Ibid.*

22. « Tous derrière Bouchard », *La Presse*, 21 mars 1996, p. A1.

23. « Les citations du sommet », *La Presse*, 20 mars 1996, p. B1.

pas dans une appartenance sociale, malgré les références aux valeurs de solidarité et de justice sociale. Alors que le discours éthique libéral situait l'individu dans une totalité signifiante, le néo-libéralisme peine à articuler les contours d'une société (BEAUCHEMIN, 1997b, p. 78-86). Il demande pourtant l'insertion au marché du travail et déploie, par conséquent, un arsenal de valeurs coercitives et sociales. Mais, celles-ci sont vides de sens car sans substance ou vécu social.

En bref, des valeurs chères aux discours éthiques providentialiste²⁴ et libéral sont transformées et répandues dans les discours tenus au Sommet. Or, elles ne sont qu'une toile de fond. Amaigries, elles ne se résument plus qu'au fonctionnement économique de la société – l'existence de la société active. Les valeurs néo-libérales ne participent donc pas à une représentation politique ou éthique des rapports sociaux²⁵.

En effet, la gestion de problèmes technocratiques sans lien avec les rapports sociaux équivaut à ce que Bourque et Beauchemin nomment la « dé-éthicismation » de la société. L'éthique fonde le rapport de l'individu à la société. Or, au Sommet, celui-ci ne s'est inscrit dans un espace ni axiologique ni social. Cet espace est aussi dépolitisé, comme nous l'avons vu, puisque l'obsession du consensus a conduit à annihiler les intérêts divergents. Nous appuyons ainsi l'hypothèse d'une « dépolitisation et d'une dé-éthicismation des acteurs et de leurs rapports à la société » (BOURQUE et BEAUCHEMIN, 1994, p. 44). Quelle peut être alors, dans cette représentation de la société où l'éthique et le politique tendent à la vacuité, la fondation du lien social ?

La société active : amenuisement du lien social

L'obsession pour l'emploi, la société active, est manifeste dans les textes analysés. À en croire les discours du Sommet, il permet la réalisation personnelle et

24. Lipovetsky conçoit assez justement que la crise du providentialisme est « un moyen donc d'adapter l'État à la société postmoderne axée sur le culte de la liberté individuelle » (LIPOVETSKY, 1983, p. 151). Quoique la conclusion de Lipovetsky puisse sembler rapide, elle recemment sur l'individu constitue, en effet, la pierre angulaire des valeurs néo-libérales.

25. En fait, c'est peut-être à une nouvelle représentation de la société que nous faisons face, une société soumise à des déterminations extérieures, perçues comme des « fatalités », notamment les contraintes de la mondialisation économique, « qui fait en sorte que les acteurs ne se reconnaissent plus comme les producteurs des orientations normatives de la société » (BEAUCHEMIN, 1997a, p. 379). Dans ce sens, on peut parler de « dissociation entre l'acteur et la société » (*Ibid.*, p. 381), de désolidarisation, comme si, dans la crise actuelle du lien social, l'humain pouvait se détacher d'un horizon normatif, synthétique, historique et simplement s'occuper de lui-même...

assure le bien-être de la société²⁶. Sans emploi, la vie d'un individu perd son poids économique mais aussi sa socialité; il fera partie de la société des non-actifs, des non-responsables, des non-solidaires. La reconnaissance et l'identité sociales passent ainsi par l'emploi : « *le travail est vécu comme le fondement de l'existence* » (DE GAULEJAC et TABOADA LÉONETTI, 1994, p. 102)²⁷. Ne pas intégrer la société active signifierait-il faire figure d'outsider, être coupé du lien social ?

L'emploi constitue le lien entre l'individu et la société, entre l'économique et le social. « L'emploi pour tout le monde » devient ainsi un projet de société. Le gouvernement, les syndicats, les représentants étudiants et même des groupes communautaires conçoivent l'emploi comme le nerf central de la société. Ce faux projet de société révèle l'amenuisement du lien social dans le néo-libéralisme. La société active comme projet social constitue un aplatissement du social, un rabatement du culturel et de l'historique sur la seule sphère économique.

En étant fondée ainsi sur le marché, l'existence sociale ne semble pas produite par les individus, et la société se trouve dépolitisée. La société est présentée comme une vaste entreprise de services qu'il faut gérer, et non comme une production et un lieu de relations sociales. L'enjeu relève strictement de la technique : comment bien gérer les services publics dans un contexte économique mondialisé et contraignant ? La technique devient la solution aux problèmes socio-économiques, et notre monde commun se résume à des questions techniques²⁸. La régulation néo-libérale donne ainsi tout son sens à un État technocrate qui s'entoure discursivement de valeurs éthiquement appauvries. L'État est technocratisé dans un univers économique, déterministe et ubiquiste, et le lien social se rabougrit.

La société québécoise au temps néo-libéral

Ainsi, notre « ambition sociale », voire notre substance, se limite à désirer un emploi. Le lien social est, en fait, économique puisqu'il se borne aux travailleurs, à la société active. Le projet collectif devient réductible au techno-économique : le marché – du travail et de la finance – caractérise la société. Les lois du marché sont a-politiques et a-éthiques, et on a vu que les discours du Sommet dessinent une société dépolitisée et sans éthique. Minimale, celle-ci se définit donc par les inclus et les exclus.

26. LIPOVETSKY (1987, p. 329) décrit la défense de l'emploi comme une revendication individualiste en lien avec les exigences de liberté individuelle.

27. Ces auteurs montrent à quel point le travail devient la valeur au regard de laquelle l'individu se définit.

28. La technique devient une référence commune qui sous-tend la représentation de la société ; elle prend la forme de l'intérêt général (LAROCHELLE, 1990, p. 335).

Les discours tenus au Sommet répondent aux grandes caractéristiques du néolibéralisme : un hyper-économisme, une mondialisation de l'économie, un technocratisme poussé, un recentrement sur l'individu. De plus, la recherche effrénée du consensus a permis l'occultation du conflit, même sa négation. Indésirable, tout simplement parce qu'il encombrerait le « partenariat » si nécessaire aux solutions économiques, il apparaît comme une menace pour le bon fonctionnement de la société, entendons ici la société active.

On a pu constater aussi que, au Sommet de Québec, non seulement le social devient-il à la traîne de l'économie, mais les sphères politique et économique s'éloignent au point de quasiment nier leur espace commun²⁹. Dans les textes analysés, le politique est maintes fois perçu comme une entrave à l'économie, cette dernière ne devant pas subir les conséquences politiques. Ainsi, si le politique est vu comme un mal nécessaire, à propos de l'économie tous les participants s'entendent pour parler de développement, de solidarité, de bien-être psychologique et social, etc. Une conception manichéenne des sphères économique et politique s'est donc profilée dans les discours.

Or, la contradiction entre les sphères économique et sociale s'amincit si, de prime abord, la priorité est donnée par le politique aux questions économiques. Le combat entre marché et projet social n'est plus à forces égales. En effet, la Conférence a fait clairement voir que le « devenir » social est subordonné au « devenir » économique. L'éthique est donc moins nécessaire puisque l'espace conflictuel qu'elle devait aménager a rapetissé. Le champ d'action de l'éthique est considérablement rétréci.

La séparation des sphères politique et économique, d'une part, et la préséance donnée à l'économique, d'autre part, annulent, à notre avis, le conflit entre le bien-être commun et les forces du marché. L'éthique devait arbitrer ce conflit par l'appel à des valeurs sociales, à des principes, par une conception de l'humain et de la société. Pourtant, aucun débat éthique ne fut nécessaire. Seules quelques valeurs vidées de sens et de portée sociale furent énoncées en guise d'ornementation discursive; l'éthique a éclaté par son absence. L'espace conflictuel, politique que l'éthique devait aménager a à peine existé. En fait, il a été annoncé, puisque la Conférence réunissait des « partenaires » mais aussi des « adversaires ». Or, il nous semble que le consensus, but sacré du Sommet, logique sous-jacente et prégnante, a annihilé, neutralisé en bonne partie les conflits. Il ne restait à l'éthique qu'à porter un voile vapoureux et qu'à accompagner l'écho du silence.

29. Le divorce entre les sphères (culture, techno-économique, politique, éthique...) s'opère, selon LIPOVETSKY (1983, p. 96), depuis plus d'un siècle. L'unification s'est défilée sous l'égide de l'hédonisme, valeur ultime de la société moderne et postmoderne.

Or, quelle éthique une société morcelée, composée de groupes économiquement inclus ou exclus, peut-elle produire ? Référons-nous au « pacte social »³⁰. Le gouvernement a proposé de « garder à l'esprit les grands fondements de notre pacte social ». Ainsi, le projet de société qui aurait pu découler d'un pacte social n'est possible qu'en « esprit ». Il se transforme en une idée régulatrice, en un horizon utopique à percevoir. Le renouvellement du pacte social devient une proposition éthique : avoir un projet de société, oui, mais seulement en pensée. Incapable de situer l'individu dans un vivre-ensemble, dans un « monde commun » (ARENDE, 1983, p. 95), mais voulant garder un lien moral avec les individus puisqu'il considère l'État comme « le lieu privilégié pour définir les contours d'une société à notre image »³¹, le gouvernement offre d'imaginer la société.

Le projet social est un idéal, et non une réalisation; voilà le « marché » à conclure avec le gouvernement québécois. Mais, une tension, un espace indéterminable existe entre l'Idée, la ligne d'horizon représentant l'idéal, et sa réalisation. Est-ce l'espace de l'éthique ? Si l'éthique devient accessoire pour le politique à cause du déterminisme économique et de l'occultation des conflits, est-ce ce lieu sans nom qu'elle doit investir et même inventer ? L'étiollement du lien social constitue un dur défi pour la production de l'éthique; or, celle-ci est en perpétuel mouvement, en éternel devenir. On peut ainsi se surprendre à rêver que la valse permanente du discours éthique, sa dynamique transmue les valeurs sans sens social, desséchées (éthiques), du néo-libéralisme. D'autant plus qu'à l'ère néo-libérale, nous semble-t-il, l'éthique, continûment, naît et n'est pas.

Martine PAQUETTE

BIBLIOGRAPHIE

ARENDE, Hannah

1983 *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy.

BEAUCHEMIN, Jacques

1997a « Transformations du discours éthique au sein des sociétés engagées dans le passage au néo-libéralisme », *The Canadian Review of Sociology and Anthropology*, 34, 4 : 369-383.

1997b « Les formes de l'État et la production de l'éthique sociale dans la perspective de la sociologie politique », *Politique et sociétés*, XVI, 2 : 67-89.

30. « Un pacte social pour le Québec », *La Presse*, 14 mars 1996, p. B3.

31. *Ibid.*

BEAUCHEMIN, Jacques, Gilles BOURQUE et Jules DUCHASTEL

- 1995 « Du providentialisme au néolibéralisme : de Marsh à Axworthy. Un nouveau discours de légitimation de la régulation sociale », *Cahiers de recherche sociologique*, 24 : 15-47.

BOURQUE, Gilles et Jacques BEAUCHEMIN

- 1994 « La société à valeur ajoutée ou la religion pragmatique », *Sociologie et sociétés*, XXVI, 2 : 33-56.

DEBRAY, Régis

- 1991 *Cours de médiologie générale*, Paris, Gallimard.

- 1993 *L'État séducteur*, Paris, Gallimard.

DE GAULEJAC, Vincent et Isabel TABOADA LÉONETTI

- 1994 *La lutte des places*, Paris, Hommes et Perspectives et Épi / Desclée de Brouwer.

FREITAG, Michel

- 1995 « Pour une approche théorique de la postmodernité comprise comme une mutation de la société », article non publié.

LAROCHELLE, Gilbert

- 1990 *L'imaginaire technocratique*, Montréal, Boréal.

LIPOVETSKY, Gilles

- 1983 *L'ère du vide*, Paris, Gallimard.

- 1987 *L'empire de l'éphémère*, Paris, Gallimard.

PERRENOUD, Philippe

- 1987 « Sociologie de l'excellence ordinaire », *Autrement*, 86 : 62-75.

RAMONET, Ignacio

- 1995 « La pensée unique », *Le Monde diplomatique*, 490 : 1.

RICOEUR, Paul

- 1984 « Avant la loi morale : l'éthique », dans *Encyclopaedia Universalis*, Paris, p. 42-45.

- 1986 *Du texte à l'action. Essais d'herméneutique II*, Paris, Seuil.

ROMAN, Joël

- 1987 « Excellence, individualisme et légitimité », *Autrement*, 86 : 76-83.

- 1993 « Le temps des exclusions », *Manière de voir*, 20, Paris, *Le Monde diplomatique*.